

Normes actuelles pour la construction d'écoles

- selon les provinces –

Recherche effectuée par la *Coalition concernée par les salles de classe*

Province	Nom des normes de construction	Remarques
Colombie-Britannique	<p>1. <i>Area Standards</i> Ancien nom : <i>B.C. School Facilities Building Manual</i></p> <p>2. <i>Accessible School Facilities : A Resource for Planning</i></p>	<p>1. Ces normes s'appliquent à tous les bâtiments qui vont être construits ou agrandis. On doit aussi les utiliser pour fixer la capacité nominale des écoles existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • On précise la taille, la capacité, etc. des salles de classe. • Aucune mention de l'acoustique ou du bruit <p>2. On donne des moyens pour faciliter l'apprentissage des personnes ayant une déficience.</p>
Alberta	<p>1. <i>Standards and Guidelines for School Construction</i></p> <p>2. <i>A Guide to Existing Legislation, Regulations, Policy and Guidelines</i></p>	<p>1. Traite surtout des problèmes mécaniques et structuraux</p> <p>2. Porte davantage sur les procédures</p> <p>*Il faut savoir que l'Alberta met en oeuvre un nouveau « programme de salles de classe modulaires » (c.-à-d. des bâtiments transportables améliorés) qu'on ne prend peut-être pas en compte dans ces normes.</p>
Saskatchewan	<p><i>Pre-K to 12 School Facilities Funding Guide</i> Date d'entrée en vigueur : 1er avril 2006</p>	« Surfaces insonorisées et moquettes » Plan de conception recommandé pour les centres de ressources
Manitoba	<p><i>School Building Space Standards</i> de décembre 2006</p>	La seule mention du bruit ou de l'acoustique figure dans les plans suggérés pour les salles insonorisées pour élèves autistiques.
Ontario		L'Ontario n'a pas de normes provinciales de construction pour les écoles; les conseils scolaires peuvent en établir.
Québec		Aucune information disponible
Nouveau-Brunswick	<p><i>Design Guidelines for Educational Facilities</i></p>	
Nouvelle-Écosse		Un manuel pour les nouvelles écoles existe qui date de 2007. Un système de son doit être inclus dans toutes salles de classes élémentaires. La transmission de sons doit avoir un STC de 42 qui est moins que la recommandation ANSI de 50.
I.-P.-É.		Il existe un document de 1999 qu'on a modifié en ajoutant des choses à la main. On a commencé à inclure des éléments comme « amélioration de l'acoustique » pour les salles de classe (haut-parleurs, enseignants portant un micro) qui ne figuraient pas dans le document original.
Yukon		Aucune information disponible
Territoires du Nord-Ouest		Aucune information disponible
	<p>2. <i>Area Standards</i> Ancien nom : <i>B.C. School Facilities Building Manual</i></p>	<p>1. Ces normes s'appliquent à tous les bâtiments qui vont être construits ou agrandis. On doit aussi les utiliser pour fixer la capacité nominale des écoles existantes.</p>

Colombie-Britannique	<i>Manual</i> 2. <i>Accessible School Facilities : A Resource for Planning</i>	<ul style="list-style-type: none"> • On précise la taille, la capacité, etc. des salles de classe. • Aucune mention de l'acoustique ou du bruit 2. On donne des moyens pour faciliter l'apprentissage des personnes ayant une déficience.
----------------------	---	---

Normes actuelles pour la construction d'écoles

- autres régions –

Recherche effectuée par la *Coalition concernée par les salles de classe*

L'organisation mondiale de la Santé recommande que les salles de classes ont un niveau de son qui ne dépasse pas 35 décibels.

Voir: <http://theurbanwire.com/nptribune/2009/01/noise-at-study-areas-exceed-who-standards/>

Voir aussi: <http://www.who.int/docstore/peh/noise/guidelines2.html> *(lien 3. **Adverse health effects of noise**)

ANGLETERRE:

Il existe un standard pour la construction de nouvelles écoles sous le nom Building Bulletin 93.

Voir: www.teachernet.gov.uk/Acoustics